

## PROCES VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 11 mai 2022 à 20h00

Convocation du Conseil Municipal : le 05/05/2022

### Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/04/2022

- 1 Bail commercial L'Épicerie de Pinsac
- 2 Contrat de location gérance de fonds de commerce S.A.R.L Averty Frédéric
- 3 Décision modificative budget communal
- 4 Questions diverses

Le mardi 05 mai 2022 à 20h00 : réunion du conseil municipal.

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
VILLEPONTOUX R	X			GOUZOU MONT	X		
DUFOUR P	X			DEHAN R	X		
ROCHELLI L	x			BONNET D	X		
LAVERGNE JP	X			SANCHEZ L	X		
GLEYZE D	X			BESNARD O	X		
VITRAC O	X			CRUBILIE B	X		
EWANGELISTA C			DUFOUR	BELIE M	X		
JOUGLAS F	X						

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Villepontoux, le Maire.

Mr DEHAN Romain est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/04/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 12/04/2022

**N° : 30\_2022 OBJET : AVENANT 1 AU CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL EN DATE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019 EPICERIE DE PINSAC**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du contrat de bail commercial de la société L'ÉPICERIE DE PINSAC suite au changement de locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de bail commercial, établi par Maître Desbrousses ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint pour signer le bail et tous les documents se rapportant à ce dossier.

**N° : 31\_2022 OBJET : CONTRAT DE LOCATION GERANCE DE FOND DE COMMERCE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du contrat de location gérance de fonds de commerce de la société Le Peyralou.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet de contrat de location gérance de fonds de commerce ci-joint en annexe, établi par Maître Desbrousses ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er adjoint pour signer le contrat et tous les documents se rapportant à ce dossier.

**N° : 32-2022 OBJET : Délibération modificative n° 1 – Budget Communal Virement de crédit**

Considérant que nous devons restituer la caution de 550.00 € à l'Epicerie de Pinsac.

Il est nécessaire de prévoir une augmentation de crédit sur l'opération 16 dépôts et cautionnements reçus

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal,

**Approuve la décision modificative suivante :**

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		550.00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>550.00 €</b>
D 2184-64 : Achat matériel et mobilier	550.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>550.00 €</b>	

**33\_2022 OBJET : Convention de partenariat avec l'Association Sim Copans**

Il est donc proposé d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'Association pour le festival de jazz « Sim Copans ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

- décide d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'Association pour le festival de jazz « Sim Copans », telle que présentée en annexe.

**34\_2022 OBJET : Ciné Belle Etoile 2022**

La commune de Pinsac souhaite candidater pour l'édition 2022 de Ciné Belle Étoile et participer au financement du coût de la séance.

Il est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention de partenariat Ciné Belle Etoile, telle que présentée par Monsieur le Maire. L'objet de la présente convention est d'établir les modalités de préparation et de mise en œuvre du projet « Ciné Belle Etoile », ainsi que les engagements de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

- décide d'autoriser Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous les documents afférents à l'opération.

Questions diverses

La séance est levée à 22h00